

Amicale des Nantonnais

Cinéma au Foyer Rural, samedi et dimanche à 20h30

- 11 et 12 avril « La Famille Béliet »
- 9 et 10 mai « Timbuktu »
- 6 et 7 juin « Les Souvenirs »



La Chorale de Nanton a désormais un nom : "Y'a de la Voix" : Concert le Dimanche

22 Mars à 15h à l'église de Jugy : Concert au profit de « RETINA » France, vaincre la maladie des yeux. Présence de deux autres chorales.

Amicale des Vinchollais

Dimanche 24 mai 2015
Puces de Vincelles

Comme la tradition le veut, l'Amicale des Vinchollais offre gracieusement 5 m gratuits à toute famille habitant à Nanton.

Pour de plus renseignements s'adresser au 06 80 54 59 28

Roulottes en chantier

Samedi 21 Mars : Spectacle clown à 20h30 au foyer rural "Gaspard Contrapontiste" Participation libre. Adhésion 3€

Dimanche 19 avril: Concert de Printemps à 17h

Pour toutes ces activités demander le programme et les renseignements au 03 85 92 24 95 ou par mail roulottes-en-chantier@orange.fr ou vous renseigner « Roulottes en Chantier » rue du Calvaire Sully le Bas.

Les P'tits Loups

Samedi 11 Avril : Visite de la Caserne des Pompiers de Sennecey le Grand

Samedi 16 mai : Cabanes dans les Bois

Samedi 20 Juin : Piscine à Pont de Vaux



Allant Vers

Le Petit Marché Nantonnais : tous les mardis et vendredis de 17h à 19h au lavoir du Bourg de Nanton.

Le Marché Court-Circuit : de 17h à 19h00, tous les derniers vendredis de chaque mois au Bourg de Nanton.



Les vendredis 27 Mars, 1er Mai, 29 Mai et 26 Juin 2015.
Pensez à ne pas stationner sur le parking du lavoir ces jours .

Le Chemin de l'Ecole

Marché aux fleurs : 10 Mai 2015

Kermesse de l'Ecole : 13 Juin 2015



État Civil

Naissance

Colline BOYEAUD née le 19 Janvier 2015, fille d'Anthony et Malorie BOYEAUD de Sully

Décès

Mme PARNALAND veuve GAUDILLER Léa Marthe Odette le 10 décembre 2014, le bourg

Commerces

Soirées à venir....

« LA PETITE PAILLOTTE »



Soirée Dansante, réservation auprès de Laure au 03 85 92 25 74

- Samedi 18 Avril : Soirée Couscous
- Samedi 16 Mai : Soirée Moules
- Samedi 20 Juin : Soirée Grenouilles

« LE BAR DU CENTRE »



Soirée avec musique d'ambiance, réservation auprès de Béa au 03 85 92 25 27

- Samedi 11 Avril : Soirée Fondue Bourguignonne - 18€/pers
- Samedi 09 Mai : Soirée Moules Frites - 14€/pers

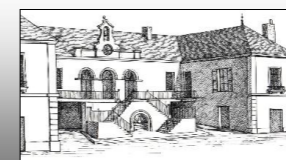
A vendre

Remorque

La commune met en vente une remorque de la marque NOVAL PORTAFLOT PTAC 500 kg, charge utile 300 kg. Visible en Mairie. Proposition d'offre à déposer en Mairie

Assainissement

Le dossier de l'assainissement suit son cours : accompagnés par l'agence technique départementale, nous en sommes à la première phase qui est le choix d'un maître d'œuvre. Les travaux envisagés concernent dans un premier temps les rues de la Berlande, de la Patouse, du 4 septembre et la rue Saint-Hubert ; ils consistent je le rappelle en la mise en séparatif du réseau afin que nos lagunes fonctionnent mieux sans mélange avec les eaux pluviales. Tous les habitants concernés seront conviés à une réunion publique afin d'expliquer la mise en œuvre de ces travaux.



Bulletin édité par la commune de Nanton

N° 58

Mars 2015

Tel : 03 85 92 23 29

Fax : 03 85 92 27 76

E MAIL : mairienanton@wanadoo.fr

Directeur de la publication : Veronique Dauby
Rédaction et administration : Commission de Communication municipale Pascale Depoil, Théodoulos Christoforou ; Aurélie Chevalier, Nathalie Benas ; Perrine Marchandiau



Ouverture du secrétariat de Mairie

Mardi : de 9h30 à 12h00 - Jeudi : de 9h30 à 12h00 - Vendredi : de 16h00 à 17h30
Permanence du Maire, des adjoints et des conseillers : Samedi de 10h00 à 12h00

Edito du Maire

Les élections départementales approchent et il nous faudra bientôt voter pour des conseillers départementaux (c'est leur nouveau titre) qui représenteront à la fois le canton de Sennecey-le-Grand et celui de Tournus. On ne sait pas très bien quel sera l'avenir de nos conseils anciennement généraux mais on peut déjà regretter de voir s'opérer de tels regroupements ou élargissements quand on considère que la participation aux élections est plus importante lorsque ce sont des élections locales. Plus on éloigne la politique et ses représentants des gens moins ils se sentent concernés.

Je tiens à préciser qu'à titre personnel je soutiens la liste du front de gauche. Je n'oublie pas que notre conseil municipal est constitué de sensibilités différentes qui nous permettent des échanges constructifs dans l'intérêt de notre commune.

Véronique Dauby

Soirée Pérou Bolivie



La soirée PEROU-BOLIVIE s'est déroulée dans une ambiance chaleureuse et conviviale. Plus de 70 personnes ont assisté à la projection du film et des commentaires, d'une durée totale de 50 mn environ, du voyage de Marie-Claude et Jean-Claude Champalay en Amérique du sud. La soirée s'est terminée par un repas péruvien très apprécié. L'ensemble était organisé par l'Amicale des Nantonnais.

Permanence du samedi matin

PERMANENCE ELUS

Nous vous rappelons qu'une permanence des élus a lieu tous les samedis de 10h à 12h. Pour les dossiers et demandes très spécifiques nous vous remercions de prendre contact au préalable avec la secrétaire de mairie afin que tout soit prêt pour votre passage et que notre réponse soit la plus pertinente possible.

Elections départementales 2015

Les dates pour les élections départementales sont les

dimanche 22 mars 2015 pour le premier tour
dimanche 29 mars 2015 pour le second tour
Bureau de vote au Foyer Rural ouvert de 8h à 18h

Commémoration du 8 mai 1945

11h00 : rassemblement devant la Mairie pour se rendre au Monument aux Morts où la Municipalité et les Anciens Combattants déposeront une gerbe. Une minute de silence sera observée. A l'issue de cette cérémonie, un vin d'honneur sera offert par la Municipalité.

Fleurissement

APPEL AUX DONS

Avec l'arrivée du printemps et pour débiter l'embellissement de notre village, la commission Fleurissement fait appel à la générosité des habitants. Si vous avez des pots, graines ou autres qui peuvent contribuer à l'embellissement de notre village, n'hésitez pas à nous les déposer à la mairie.

Recrutement cantonnier

CONTRAT CUI/CAE

La commune de Nanton recherche un cantonnier / cantonnière de la voirie chargé(e) principalement de l'entretien extérieur (voiries, espaces verts, chemins, forêts...) et petits travaux de rénovations d'intérieur. Il faut être inscrit à Pôle emploi et éligible au contrat CUI/CAE, vous êtes motivé(e), bricoleur(se) et vous avez une expérience dans ce type d'activité, vous pouvez encore nous adresser votre candidature à la mairie de Nanton. Elles seront étudiées courant mars.

Stop pub

Stop pub :

Moins de prospectus dans sa boîte aux lettres, c'est possible !

Chacun peut, par des actions concrètes et simples, œuvrer au quotidien pour limiter la croissance constante de la quantité de déchets que nous produisons.

Chaque année, 850 000 tonnes de courriers non adressés.

Nos boîtes aux lettres se trouvent souvent remplies par des prospectus, des publicités, ou des journaux gratuits.

Ces courriers non adressés correspondent en moyenne chaque année

à 31 kg par foyer. Les imprimés publicitaires représentent 80% de ces quantités, les journaux gratuits d'annonces 13% et, les publications des collectivités locales 7%.

Pour ceux qui ne lisent pas les imprimés non adressés, et désirent ne plus les recevoir dans leur boîte, il est possible d'apposer sur sa boîte aux lettres un autocollant, mentionnant le refus de recevoir ces imprimés. Ces autocollants mentionnent le souhait de continuer à recevoir l'information de sa collectivité.

Des autocollants sont à votre disposition à la mairie.



Environnement

Les produits phytosanitaires

Les pesticides ou **produits phytosanitaires** ou **phytopharmaceutiques** désignent les substances chimiques appliquées dans l'environnement pour limiter la prolifération des herbes et lutter contre certains parasites ou maladies des plantes (herbicides, fongicides, insecticides). Ils sont par nature des produits actifs, se révélant nocifs pour l'environnement et la santé de l'homme.

Les produits phytosanitaires sont des produits dangereux. Certains sont classés très toxiques, cancérigènes, mutagènes ou reprotoxiques. Il est donc primordial de protéger sa santé et celle des autres.

Les utilisateurs sont les premiers exposés mais également l'ensemble de la population au travers de son alimentation et de son environnement, notamment l'eau.

Seul 10% des produits utilisés atteignent leur cible, le reste est disséminé dans l'environnement.

Les produits phytosanitaires ont été mis en évidence dans tous les compartiments de l'environnement, (eaux de rivières et des nappes phréatiques, l'air, les eaux de pluies, le sol). Ces résidus présents dans l'environnement peuvent avoir des impacts sur la santé humaine et les écosystèmes.

Le plan gouvernemental prévoit :

2018, réduction de 50% de la consommation de produits phytosanitaires.

2020, il sera interdit à l'État, aux collectivités territoriales d'utiliser ou de faire utiliser les produits phytopharmaceutiques pour l'entretien des espaces verts, des forêts ou des promenades accessibles ou ouverts au public et relevant de leur domaine public ou privé.

2022, la mise sur le marché, la détention et l'usage par les particuliers des produits phytopharmaceutiques seront interdits.

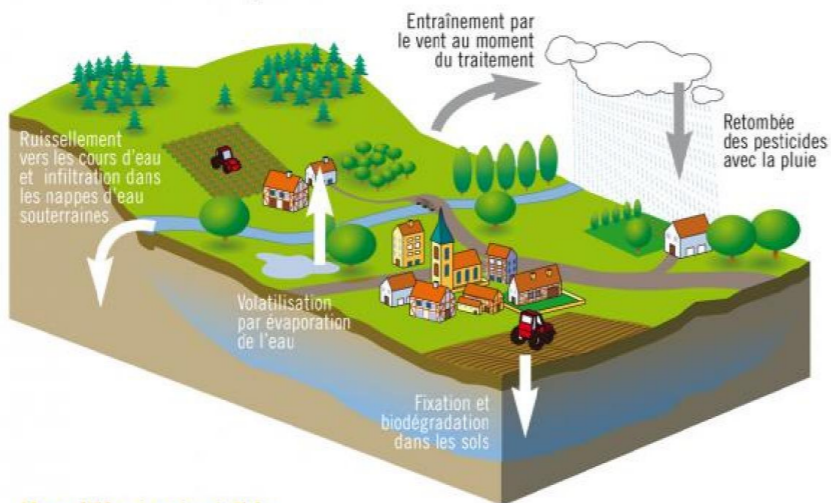
Le respect de l'environnement est l'affaire de tous, en effet, 90% des produits phytosanitaires sont utilisés par l'agriculture, mais 90% de la pollution est due à l'usage des particuliers (mauvais usage, surdosage, application sur sol nus...)

Pour préserver la qualité de l'eau, il est interdit de traiter à proximité des cours d'eau.

Les pesticides polluent l'eau, l'air et les sols

L'utilisation des pesticides fragilise notre écosystème en :

- > diminuant la qualité de l'air,
- > contaminant la nappe phréatique, notre source d'eau potable,
- > réduisant la fertilité des sols, ce qui atteint la faune, la flore et la biodiversité en général.



Une diffusion invisible



Les jardiniers amateurs contribuent aussi à la pollution de l'eau par les pesticides !

Les particuliers utilisent aussi des pesticides (désherbants, insecticides...) et, ont souvent de mauvaises pratiques pouvant entraîner des pollutions importantes !



Le surdosage, il ne sert à rien (les doses conseillées sont celles calculées par le fabricant pour que le produit soit efficace) et peut même être néfaste pour les plantes à protéger.

⇒ Utilisez les bonnes doses.

Le mauvais produit employé: inefficacité pour le problème ciblé et risques de toxicité pour la plante elle-même, l'environnement, et la santé.

⇒ Utilisez le bon produit, appliqué au bon endroit et au bon moment.



Les fonds de produits et les eaux de rinçage ne doivent pas être versés dans l'évier ou à l'égout car ils rejoignent directement les rivières !

⇒ Epanchez les eaux de rinçage sur de la terre. Après rinçage, amener les contenants à la déchetterie.

L'application de pesticide avec un arrosoir est à proscrire. Cette pratique entraîne un important surdosage et un ruissellement immédiat du produit.

⇒ Utilisez un pulvérisateur bien réglé.



Il ne faut pas traiter par temps froid, chaud, pluvieux ou s'il y a du vent.

Attention, une pluie quelques heures après l'application, entraîne les pesticides directement au cours d'eau !! S'il fait chaud la plante est stressée, n'absorbe pas le produit et une grande partie du produit s'évapore.

⇒ Traitez par temps doux et sans vent.

Il faut se protéger avec des gants, des bottes et des habits couvrant la totalité du corps. Il faut enlever ces protections juste après le traitement et prendre une douche.

⇒ Protégez-vous.



Ne pas traiter à proximité des cours d'eau et plans d'eau, dans les fossés, les avaloirs, les bouches d'égouts, les caniveaux... ⇒ L'interdiction de traitement autour du point d'eau concerne une distance minimale variant de 5 mètres à 100 mètres.

1 seul gramme de substance active rend impropre à la consommation 10 millions de litres d'eau ! Soit un fossé de 10 km de long .

Délai de rentrée

Suite au traitement phytosanitaire, il est interdit aux personnes de pénétrer sur la zone traitée pendant un délai de rentrée. Le délai de rentrée est de 6 h à 48 h selon les produits. Certains sélectifs gazons ont un délai de 24 h à 48 h, par exemple.

Adoptons les bons réflexes pour la santé de tous et l'environnement. L'étiquette apporte de précieuses informations sur les conditions d'emploi et sur la toxicité du produit pour la santé de l'utilisateur et pour le milieu naturel. Il faut prêter une attention particulière aux mentions de dangers qui informent de la toxicité des produits.

L'utilisateur de produits phytosanitaires est responsable des conséquences de son traitement. En cas d'infraction aux dispositions sur l'utilisation des phytosanitaires: l'applicateur encoure **jusqu'à 75 000 € d'amende et 2 ans d'emprisonnement**.

Réduire et améliorer l'utilisation des phytosanitaires: moins c'est mieux !



E - Explosif



F - Facilement inflammable



T - Toxique



Xi - Irritant



O - Combustible

Pourquoi ne pas se tourner vers des **solutions alternatives**? Nous y reviendrons dans un prochain espace info.



F+ - Extrêmement inflammable



T+ - Très toxique



Xn - Nocif



C - Corrosif



N - Dangereux pour l'environnement